

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Projet délibération N° DE 101-2022

Objet : Décisions modificatives

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous pour les budgets suivants :

Budget Principal – DM n° 2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
012 - Charges de personnel		100 000,00	013 - Atténuations de charges		100 000,00
64111	Rémunération principale	50 000,00	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	89 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de	10 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00			
023 - Virement de la section d'investissement		1 080,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 080,00
023	Virement de la section d'investissement	1 080,00	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	1 080,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	101 080,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	101 080,00
INVESTISSEMENT - DEPENSES			INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 080,00	021 - Virement de la section de fonctionnement		1 080,00
13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amo	1 080,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 080,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 080,00		TOTAL INVESTISSEMENT	1 080,00
	TOTAL GENERAL	102 160,00		TOTAL GENERAL	102 160,00

L'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération de 3,5% appliquée depuis le 01/07/2022, doit donner lieu à un complément de crédits budgétaires au chapitre 012 – Charges de personnel pour un montant total de 100 000 €. Des recettes complémentaires sont également à comptabiliser au chapitre 013 – Atténuation de charges pour un montant de 100 000 € correspondant à des remboursements de charges sur la prime inflation et des remboursements d'assurance de personnel.

L'actualisation des écritures d'ordres sur les amortissements de subvention est à inscrire pour 1 080 € à la fois en section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Ordures ménagères – DM n° 2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
012 - Charges de personnel		30 000,00
64111	Rémunération principale	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		30 000,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		30 000,00
707	Ventes de marchandises	30 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		30 000,00

L'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération de 3,5% appliquée depuis le 01/07/2022, doit donner lieu à un complément de crédits budgétaires au chapitre 012 – Charges de personnel pour un montant total de 30 000 €.

Des recettes complémentaires de ventes de marchandise (cpte 707) sont comptabilisées pour un montant de 30 000 €.

Budget Développement économique – DM n° 2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
011 - Charges à caractère générales		- 2 000,00
615221	Bâtiments publics	- 2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		2 000,00
6541	Créances admises en non valeur	- 1 000,00
6542	Créances éteintes	- 1 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	4 000,00
023 - Virement de la section d'investissement		13 071,00
023	Virement de la section d'investissement	13 071,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 071,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 071,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée	13 071,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 071,00

INVESTISSEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 071,00
13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	13 071,00
TOTAL INVESTISSEMENT		13 071,00

INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 071,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 071,00
TOTAL INVESTISSEMENT		13 071,00

TOTAL GENERAL	26 142,00
---------------	-----------

TOTAL GENERAL	26 142,00
---------------	-----------

L'opération portée par Douarnenez Communauté « mon centre-bourg a un incroyable commerce » donne lieu à l'inscription de crédits complémentaires pour 4 000€ au compte 6574 « subventions de fonctionnement ».

L'actualisation des écritures d'ordres sur les amortissements de subvention est à inscrire pour 13 071 € à la fois en section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Assainissement régie– DM n°2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
023 - Virement de la section d'investissement		40 435,00
023	Virement de la section d'investissement	40 435,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		40 435,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 435,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée	40 435,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		40 435,00

INVESTISSEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 435,00
13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	40 435,00
TOTAL INVESTISSEMENT		40 435,00

INVESTISSEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
021 - Virement de la section de fonctionnement		40 435,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 435,00
TOTAL INVESTISSEMENT		40 435,00

TOTAL GENERAL	80 870,00
---------------	-----------

TOTAL GENERAL	80 870,00
---------------	-----------

L'actualisation des écritures d'ordres sur les amortissements de subvention est à inscrire pour 40435€ à la fois en section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Eau régie- DM n°2

Les montants de la redevance pour modernisation des réseaux et la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique présentés par l'agence de l'eau pour l'année 2021 sont supérieurs au montant inscrit dans le budget primitif 2022. Le paiement de ces redevances devant être réalisé avant le 15/12/2022, date du prochain conseil, il y a lieu de procéder à une décision modificative n°2 comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
011 - Charges à caractère générales		- 8 637,00			
6287	Remboursement de frais	- 8 637,00			
014 - Atténuations de produits		8 637,00			
701249	Revers. Agence eau redevance pr pollution domestique	6 916,00			
706129	Revers. Agence eau redevance pr modernisation	1 721,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT		-	TOTAL FONCTIONNEMENT		

Il y a lieu d'abonder les lignes budgétaires « redevance eau pour pollution de l'eau d'origine domestique » pour 6 916 € et « redevance eau pour modernisation des réseaux » pour 1 721 € par la baisse du compte 6287 « remboursement de frais » pour un montant de 8 637 €.

Vu l'avis de la Commission finances du 24 octobre 2022,

Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,

Il est proposé :

- D'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées. Abstentions : 2 (F LAOUENAN-LE LEC, H SAVINA).

Fait et délibéré le 17 novembre 2022.

Le Président,
Philippe AUDURIER

